

Dentelé :

Se dit d'un timbre dont les bords ont été perforés pour faciliter leur séparation d'une même feuille. Le mot dentelé est toujours suivi d'un chiffre qui indique le nombre de dents contenues dans deux centimètres de longueur. On évalue ce nombre à l'aide d'un odontomètre. Dentelé 13x14 signifie que le côté horizontal a 13 dents et le côté vertical 14.